

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 23 janvier 2017, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille
M. Claude Brochu
M. Steve Leclerc
M. Pierre Darveau
M^{me} Lise Garneau
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Daniel Chabot, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

14-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 9 janvier 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

15-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

Service de téléphonie IP hébergée - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour l'implantation du service de téléphonie IP hébergée dans certains de ses édifices;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues, effectuée par Consultant Optcom inc. démontre que la plus basse soumission s'avère conforme;

16-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Multi Techniques (RDL) inc., de Rivière-du-Loup, le contrat relatif à l'implantation du service de téléphonie IP

hébergée dans certains édifices de la Ville, le tout tel que décrit aux documents d'appel d'offres;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense totale de 143 380,23 \$, taxes incluses, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Daniel Chabot, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, en 2016, à des travaux d'amélioration sur la 14^e avenue Gagné;

17-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 100 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ACCEO Solutions inc. – Logiciels et progiciels – Renouvellement de contrat d'entretien - Modification de la résolution numéro 384-2015

18-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 384-2015, adoptée lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, en remplaçant le troisième paragraphe par le suivant :

DE DÉCRÉTER, à cette fin, pour 2016, une dépense :

- de 7 295,31 \$ pour les logiciels, avec augmentation annuelle de 2,9 % pour les années 2017 à 2020; et
- de 906,37 \$ pour les progiciels et de 1 582,58 \$ pour le complément de couverture, avec augmentation annuelle fixée par le fournisseur pour les années 2017 à 2020,

tous frais de déplacements et d'hébergement, si applicables, ainsi que toutes taxes en sus;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme À pied, à vélo, ville active - Plan de déplacement La Pocatière

19-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le Plan de déplacement réalisé dans le cadre du Programme À pied, à vélo, ville active, une initiative de Vélo Québec visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment autour des écoles et des lieux communautaires, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens. Ledit plan de déplacement servira à bonifier le futur projet de développement stratégique du secteur récréatif;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme de subvention pour projets spéciaux – Carrefour des jeunes de La Pocatière

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant de 250 \$ au budget du programme pour les projets spéciaux;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par M^{me} Amélie St-Hilaire, régisseuse aux Services récréatifs, culturels et communautaires, dans une fiche synthèse datée du 5 janvier 2017;

20-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER une subvention de 250 \$ au Carrefour des jeunes de La Pocatière inc., pour soutenir la réalisation d'un atelier de formation pour les jeunes de 12 à 17 ans et pour les animateurs des Maisons de jeunes ayant pour thème « Quand l'amour casse », le 8 février prochain.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière prévoit la formation de 8 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska, en conformité avec l'article 6 du Programme;

21-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces 8 pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2017* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Kamouraska;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Union des municipalités du Québec - Programme d'assurances des organismes à but non lucratif

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL) oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

22-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière avise l'Union des municipalités du Québec de son intention de faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s) qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE la Ville de La Pocatière reconnaisse à ce jour, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

- Arc-en-ciel du Coeur
- Association de soccer de La Pocatière
- Association Marie-Reine, cercle 106
- Carrefour des Jeunes de La Pocatière inc.
- Corporation régionale de la Salle André-Gagnon inc.

- Développement économique La Pocatière
- Fondation André-Côté
- Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud
- La Corporation de la montagne du Collège inc.
- Les festivités de La Pocatière
- Ruralys
- Services Kam-Aide inc.;

QUE M. Daniel Chabot, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Daniel Chabot, directeur général, dépose la liste des personnes qu'il a, depuis le dépôt de son dernier pareil rapport, engagées en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Déclaration de Montréal « Agir ensemble » - Adhésion

CONSIDÉRANT que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser un environnement propice à la santé, chacun dans leurs champs de compétences respectifs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une grande importance à la qualité de vie et à la santé des citoyennes et citoyens et que celles-ci peuvent être affectées par des facteurs politiques, sociaux, culturels, environnementaux et comportementaux;

23-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adhère à la Déclaration de Montréal « Agir ensemble », adoptée le 24 novembre dernier lors du 12^e Colloque francophone international de Villes et Villages en Santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé. Cette déclaration affirme l'engagement des villes, des villages et des communautés en santé de la francophonie à poursuivre leur travail de collaboration intersectorielle dans un esprit de solidarité et de respect pour assurer la santé des générations actuelles et futures.

Pour un Québec en santé! - Résolution d'appui

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont, entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

24-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE SIGNIFIER notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, de demander au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécois et de tous les Québécoises;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député de notre circonscription, M. Norbert Morin, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, et au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

- Éclairage de la piste cyclo-pédestre sur la route 230 - Date limite d'Hydro-Québec : 2 mars
- Minuterie défectueuse dans le Parc Desjardins intergénérationnel

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

25-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 20.